

## BELGIQUE : LA FUTURE TAXE SUR LES PLUS-VALUES, AUGMENTATION DE LA TAXE SUR LES COMPTES-TITRES & PLANIFICATION PATRIMONIALE VIA DES CONTRATS D'ASSURANCE

*Cette brochure d'information a été rédigée sur la base des informations qui sont connues au 25 novembre 2025. Les textes définitifs ne sont pas disponibles pour le moment.*

### **Modalités pour les personnes physiques:**

La taxe sur les plus-values sera applicable à tous les actifs financiers : actions cotées et non cotées, obligations, produits dérivés, fonds d'investissement, ETF, cryptomonnaies, or, etc. et assurances de placement (branche 21 et 23).

L'impôt est dû lors de la réalisation de la plus-value, en général au moment de la vente. Un taux fixe de 10 % s'applique, avec une exonération annuelle de 10 000 € par investisseur. Les exonérations non utilisées peuvent être cumulées à concurrence de 1 000 € par an, avec un maximum de 15 000 € sur cinq ans.

La taxe sur les plus-values est uniquement applicable en cas de transferts à titre onéreux. Les transferts sans contrepartie (décès, donations, apport dans le régime matrimonial) sont exonérés.

Les gains réalisés avant le 31 décembre 2025 ne sont pas imposés ==> photographie de la valeur du produit financier à cette date (afin de pouvoir calculer la plus-value future).

Les pertes ne peuvent être compensées avec des gains que dans la même année fiscale. Il n'est pas possible de reporter les pertes sur les années suivantes.

En cas d'expatriation, une Exit Tax est applicable si un résident belge réalise une plus-value dans les deux ans suivant son départ. Les non-résidents sont également obligés de déclarer ces gains, avec des règles plus strictes en cas de déménagement vers des pays hors UE.

Les impôts existants restent en vigueur (par exemple la taxe Reynders de 30 % et celle de 33 % sur les transactions spéculatives), ce qui pourrait conduire à des cas de double imposition.

Les assurances de placement telles que la branche 21 (rendement fixe) et la branche 23 (liée à des fonds d'investissement) ne tombent sous la taxe sur les plus-values qu'en cas de rachat partiel ou total. Aucune taxe sur les plus-values n'est perçue sur les prestations payées au(x) bénéficiaire(s) en cas de décès de l'assuré ou de donation des droits sur le contrat.

25/11/2025

## AVANTAGES DE LA FISCALITÉ ALTERNATIVE DU CONTRAT D'ASSURANCE-VIE

L'effet de capitalisation d'une assurance patrimoniale

**Effet 'intérêt sur intérêts' (compound interest)**

Maximisation du rendement en minimisant l'impôt.

Nous faisons ainsi un usage optimal du '**miracle des intérêts composés'**.

Le principal avantage de l'effet de capitalisation est que non seulement le capital que vous avez versé produit un rendement, mais aussi les intérêts « bruts » et plus-values déjà accumulés. De ce fait, votre capital croît de plus en plus vite à mesure que la durée progresse,

**sans impact de:** (voir aussi tableau comparatif à la dernière page)

- Taxe sur les plus-values (uniquement applicable en cas de rachats 'partiels')
- Taxes boursières
- Précompte mobilier
- Taxe annuelle sur les comptes-titres (JTER), à partir du 01/01/2026 : 0,30 % (au lieu de 0,15 %) applicable aux comptes-titres de plus de 1 million d'EURO. Non applicable dans le cas d'un contrat d'assurance-vie à condition que l'assureur et le compte-titres sous-jacent soient détenus en dehors de la Belgique.

Les principaux avantages restent maintenus:

**Large éventail de possibilités d'investissement & solutions sur mesure**

- Au Luxembourg, le centre financier est fortement développé, avec de nombreuses solutions spécialisées et des structures flexibles pour les assurances-vie et de placement.
- Vous pouvez choisir parmi un large éventail de fonds d'investissement, fonds externes, fonds internes collectifs ou un fonds interne personnalisé, avec libre choix de la banque et du gestionnaire de patrimoine.
- Le contrat permet d'adapter la stratégie d'investissement à votre profil de risque. Des changements sont toujours possibles.

**Protection du capital et du patrimoine / 'Triangle de sécurité'**

- Le Luxembourg connaît un mécanisme de protection spécifique selon lequel les actifs des contrats d'assurance sont tenus séparés de la compagnie d'assurance (et de ses créanciers). Cela est connu sous le nom de 'triangle de sécurité'.
- En cas de faillite de l'assureur ou de la banque dépositaire, il existe une protection distincte pour le preneur d'assurance.



25/11/2025

## Planification patrimoniale et successorale internationale

Parce que le Luxembourg propose des produits dans le cadre de la liberté européenne de prestation de services, les résidents d'autres pays de l'UE peuvent utiliser des structures d'assurance luxembourgeoises.

- structuration du contrat avec plusieurs preneurs, assurés et bénéficiaires
- donation sous conditions et maintien du contrôle
- portabilité : grâce à la structure internationale et à l'implantation au Luxembourg, il y a davantage de flexibilité pour gérer le patrimoine à partir de plusieurs juridictions.

## Fiscalement neutre

Pour les non-résidents du Luxembourg, le traitement fiscal au Luxembourg est neutre (par ex. pas d'impôt luxembourgeois supplémentaire sur certains revenus provenant du contrat), de sorte que l'accent est mis sur le traitement fiscal dans l'État de résidence propre.

## Team Nepenthe

25/11/2025

### Disclaimer:

Les informations de ce document ont été rassemblées avec le soin et le professionnalisme nécessaires par notre cabinet. Les faits et données qui y sont repris— qu'ils concernent les assurances, les éléments patrimoniaux ou les impôts — sont aussi actuels que raisonnablement possible, mais peuvent être révisés à l'avenir. Nepenthe Insurance ne donne pas de conseil fiscal ou en investissement. Les éventuelles remarques dans cette communication (y compris les annexes) ne sont pas destinées à être utilisées, et ne peuvent pas être utilisées, pour éviter des amendes ou des impôts imposés en vertu de la législation nationale et/ou de conventions internationales. Il vous est conseillé de prendre contact avec un conseiller fiscal ou fiscaliste indépendant.

Cette brochure d'information a été rédigée sur la base des informations qui sont connues au 25 novembre 2025. Les textes définitifs ne sont pas disponibles pour le moment. Des modifications sont possibles.

25/11/2025

**Tableau comparatif entre un portefeuille de placement bancaire et un placement via un contrat d'assurance-vie:**

IMPOSITION	PORTEFEUILLE DE PLACEMENT BANCAIRE	ASSURANCE DE PLACEMENT TYPE BRANCHE 23
Taxe de prime sur le versement initial de 2 %	<u>non applicable</u>	<b>applicable</b>
Précompte mobilier (30 % sur les intérêts et dividendes)	<b>applicable</b>	<u>non applicable</u>
Taxe sur les opérations de bourse (TOB) – pourcentages de 0,12 %, 0,35 % ou 1,32 % <u>sur chaque transaction</u> , en fonction des caractéristiques du produit financier	<b>applicable</b>	<u>non applicable</u>
Taxe annuelle sur les comptes-titres (JTER), <u>À partir de 2026</u> : 0,30% applicable sur les comptes-titres de plus de 1 million d'EURO	<b>applicable</b>	<u>non applicable</u> (à condition que l'assureur et le compte-titres sous-jacent soient détenus en dehors de la Belgique)
Taxes sur les plus-values, <u>À partir de 2026</u>	<b>applicable</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- plus-value imposée sur chaque transaction</li> <li>- moins-values seulement déductibles si réalisées dans la même année</li> <li>- beaucoup de formalités administratives, chaque transaction doit être déclarée séparément pour obtenir une éventuelle exonération</li> <li>- Risque de double imposition (par ex. taxe Reynders, impôt sur les plus-values spéculatives)</li> </ul>	<b>applicable, mais</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- uniquement en cas de rachat total ou partiel</li> <li>- effet de capitalisation de l'assurance-vie + compensation des gains et des pertes sur plusieurs années</li> <li>- aucune formalité administrative</li> <li>- aucun risque de double imposition</li> </ul>

Cette brochure d'information a été rédigée sur la base des informations qui sont connues au 25 novembre 2025. Les textes définitifs ne sont pas disponibles pour le moment. Des modifications sont possibles.